

Pouvoir d'emprunt—Loi

Si la dette du Canada s'accroît d'année en année, c'est que nous accumulons déficits sur déficits. Voyons comment s'explique cette situation. Des dépenses du gouvernement fédéral cette année, qui représentent un peu moins de 49 milliards, 13.7 milliards vont en paiements de transfert aux gouvernements provinciaux pour des secteurs réputés de compétence exclusivement provinciale, notamment ceux des soins hospitaliers, de l'éducation, des services sociaux et du bien-être social.

Il y a quelques jours j'ai proposé une motion un peu simpliste indiquant qu'on pourrait très facilement réduire une bonne partie de notre déficit actuel qui se chiffre à douze milliards de dollars en supprimant les paiements de transferts aux provinces. On débloquerait ainsi un excédent de deux milliards de dollars qui pourraient être affectés ailleurs. Ma motion visait évidemment à expliquer pourquoi nous avons actuellement un déficit systématique, pourquoi nos budgets sont toujours déficitaires.

Le Québec reçoit 4.3 milliards de dollars du Conseil du Trésor. Je citerai, avant que d'autres ne le fassent, le chiffre avancé par le Québec: 3.2 milliards de dollars. Pour l'instant, je ne veux pas m'attarder sur ces deux chiffres, l'un de 3.2 milliards avancé par le Québec et l'autre de 4.3 milliards émanant du gouvernement fédéral. A l'heure actuelle le budget du Québec varie entre 12.3 et 12.7 milliards. Que l'on utilise les chiffres du gouvernement fédéral ou ceux du gouvernement provincial, entre un quart et un tiers du budget du gouvernement du Québec provient du Trésor fédéral. Je ne le conteste pas. Les provinces qui équilibrent leurs budgets peuvent le faire grâce aux subsides que leur verse Ottawa, même les provinces riches comme la Colombie-Britannique et l'Alberta. On qualifie ces deux provinces de «nanties» parce qu'elles possèdent davantage de richesses que les autres provinces du pays. Or, elles reçoivent deux milliards du Trésor fédéral.

Il faut avouer qu'il y avait de bonnes raisons d'instaurer les paiements de transfert et elles sont aussi valables aujourd'hui qu'elles l'étaient quand les programmes conjoints sont entrés en vigueur. J'appuie sans réserve l'intervention ou la participation fiscale du gouvernement fédéral dans des programmes réputés de compétence strictement provinciale quand il s'agit d'assurer des normes de service, de mobilité et d'uniformité à l'échelle nationale. Quand le gouvernement fédéral donne de l'argent aux provinces pour assurer des normes de services minimales, alors les paiements ne devraient pas être interrompus. C'est pourquoi, personnellement, je m'oppose à la dernière entente sur les services sociaux, aux termes de laquelle le gouvernement fédéral ne se prévaut plus de son droit d'assurer même des services sociaux dans les provinces. En tant que représentants du gouvernement fédéral, nous devons renforcer notre position et non l'affaiblir. Nous devrions dire carrément aux provinces que si nous enregistrons un déficit considérable, c'est en grande partie parce que nous leur transférons des crédits à utiliser dans des domaines réputés relever entièrement de leur compétence. Il faudrait poser certaines conditions très strictes pour que les programmes aient une portée natio-

[M. Herbert.]

nale, et notamment pour que tous les Canadiens aient droit aux services hospitaliers, peu importe la région qu'ils habitent, de même pour les prestations de bien-être social.

J'aimerais maintenant aborder la question des paiements de transfert dans deux domaines, à savoir la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales; ils représentent au total une somme de 8 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral consacre environ 11.6 p. 100 de son budget aux prestations de vieillesse et 4.8 p. 100 aux allocations familiales. Il existe des programmes nationaux mais du point de vue constitutionnel, ils peuvent être considérés comme des programmes provinciaux. On ne peut pas jouer sur les deux tableaux à la fois. Le seul moyen de renforcer l'unité nationale, c'est de veiller à ce que les programmes à caractère social aient une portée nationale.

Pour le moment, le parti conservateur a tendance à revendiquer des pouvoirs plus étendus pour les provinces; il s'agit là d'une attitude extrêmement hypocrite. En effet lorsque j'ai essayé de mettre les conservateurs au pied du mur à propos des paiements de transfert, le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) a poussé de hauts cris, affirmant qu'il s'agissait là de la pierre angulaire de la Confédération. Même le chef de l'opposition (M. Clark) a reconnu que le retrait de ces paiements de transfert aurait d'énormes répercussions sur notre Confédération. Au moins, cela est clairement établi. Quand des députés conservateurs parlent de l'affaiblissement du régime fédéral, on présume qu'ils ne parlent pas de réduire les paiements pour les soins hospitaliers, les programmes de bien-être social, les services sociaux, la sécurité de la vieillesse et ainsi de suite.

● (1712)

Je crois que le critère qu'il faut utiliser pour juger si nous devrions supporter un déficit, c'est précisément la question de savoir ce que nous faisons avec l'argent en question. Dans le cas présent, il est évident que l'un des problèmes auxquels nous faisons face est que la plupart de ces programmes ont été indexés, ou encore que nous partageons les frais avec les provinces sur la base de points de pourcentage, et il s'est produit une augmentation considérable en pourcentage qui dépasse la capacité du trésor fédéral.

Je n'ai aucune idée de ce que le ministre des Finances (M. Chrétien) annoncera demain soir dans son budget. En tout cas, ce que j'aimerais que le ministre des Finances fédéral fasse lors de la prochaine réunion des ministres des Finances, la semaine prochaine, c'est de dire carrément aux provinces: vous avez parlé de pouvoirs provinciaux, vous avez dit que le gouvernement fédéral exerçait son autorité dans des secteurs où il ne devrait pas; que diriez-vous maintenant d'être plus précis? «Nous avons des programmes permanents dans des domaines qui relèvent entièrement des provinces. Croyez-vous que nous devrions maintenant renégocier ces programmes, ce qui serait totalement à l'avantage du gouvernement fédéral, ou croyez-vous plutôt qu'il est d'une importance nationale de maintenir ces programmes sous leur forme actuelle?»